



LES ESSENTIELS

du Conseil municipal

Mardi 24 septembre 2024

#CMQuetigny



POLITIQUE DE LA VILLE

PARTENARIAT AVEC LES BAILLEURS SOCIAUX DU QUARTIER PRIORITAIRE QUETIGNY CENTRE

La Loi prévoit un abattement de 30% sur la taxe foncière sur les propriétés bâties pour les bailleurs sociaux situés au sein de quartier prioritaire. En contrepartie ces derniers doivent financer des actions qui participent à améliorer le cadre de vie des habitants.

Le Conseil Municipal a donc **adopté deux conventions d'abattement** avec CDC Habitat d'une part et Grand Dijon Habitat d'autre part pour établir les actions qui devront être mises en œuvre par ces derniers dans le cadre de la politique de la Ville.

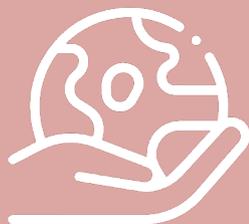
Les actions prioritaires conjointement fixées sont
notamment :

- ▶ De renforcer la présence de médiateur et d'agent de proximité
- ▶ L'entretien renforcé des communs et l'amélioration de la communication avec les habitants
- ▶ La lutte contre l'insalubrité, les nuisibles, les dépôts sauvages
 - ▶ Le développement d'animations et de lieux de convivialité en pied d'immeuble, notamment à travers le soutien au Centre Social la Passerelle

Afin de suivre la mise en œuvre de ces actions une instance de pilotage et une gestion urbaine sociale de proximité sera mise en place. Il s'agira de veiller à la réelle amélioration des conditions de vie des locataires.

En 2025, l'abattement représente un montant de 111 000€ compensé par l'Etat à hauteur de 44 000€ laissant à la charge de la Municipalité une perte fiscale de 67 000€.

#CMQuetigny



DEVELOPPEMENT DURABLE

PRÉSENTATION DU RAPPORT MÉTROPOLITAIN SUR LA QUALITÉ DU SERVICE PUBLIC EN MATIÈRE D'ÉLIMINATION DES DÉCHETS

Dijon métropole dispose des compétences prévention, tri, collecte, élimination et valorisation des déchets des ménages de ses 23 communes membres. Chaque année un rapport sur le prix et la qualité de service est rendu public.

82 426 tonnes de déchets ménagers ont été collectés en 2023. Une baisse de l'ordre de 17% d'ordures ménagères par habitant depuis 2010.

Monsieur le Maire a rappelé l'importance des actions mises en œuvre au niveau de la métropole et de la commune de Quetigny afin de **participer à la réduction et à la meilleure gestion de déchets** en **favorisant le réemploi, le recyclage, la collecte de bio déchets ou les actions de lutte contre les dépôts sauvages.**

A ce titre, une vaste opération de sensibilisation contre les encombrants est organisée par la Ville et ses partenaires **le 30 octobre prochain** rue ronde.

Retrouvez le rapport métropolitain ► [ici !](#)



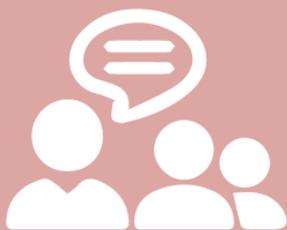
PREVENTION DE LA DELINQUANCE

SOUTIEN À LA PROTECTION JUDICIAIRE DE LA JEUNESSE

En fin de Conseil Municipal, **Monsieur le Maire** a rendu public un courrier que ce dernier a adressé au Garde des Sceaux afin de **défendre le budget alloué à la Projection Judiciaire de la Jeunesse dans le cadre de la préparation budgétaire 2025.**

Les coupes budgétaires annoncées laissent craindre la suppression de plusieurs postes d'éducateurs spécialisés dans notre département.

A l'heure où la Ville entre en Politique de la ville et met en place de nombreuses actions de lutte contre la délinquance et la déshérence chez certains jeunes, les membres du comité local de sécurité et de prévention de la délinquance de Quetigny alertent sur les conséquences directes en termes d'accompagnement et de suivi des jeunes qui seront amputés d'éducateurs. De même, les places en centre éducatifs fermés risquent de diminuer plus encore.



VIE MUNICIPALE

INSTALLATION D'UN NOUVEAU CONSEILLER MUNICIPAL

A la suite de la démission du conseiller municipal, Gérard Déclas, de la liste **Réinventons Quetigny**, le conseil municipal a accueilli un nouvel élu en la personne de **Michel Manuélian**. Monsieur le Maire a tenu à saluer son entrée au conseil municipal espérant des échanges constructifs à l'image du travail réalisé avec son prédécesseur qui « a sans doute quitté la Municipalité avec une meilleure image du travail de la majorité. »